PAYS : France
PAGE(S) : 24
SURFACE : 2 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION : 261587

► 23 janvier 2016

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Les médaillés ont tiré les rois

Sur l'invitation de Christian Badufle, président de la 661e section de Castelnau-de-Médoc, les médaillés militaires se sont réunis pour partager la galette des rois. Le maire Éric Arrigoni et Claude Bon, président des Anciens combattants étaient également invités. PHOTO JEAN-CLAUDE RIGAULT ■

677DD8B555A05F04B06004133903554C0CA22931B1C8641F06EDF42

Tous droits de reproduction réservés

SUD OUEST

PAYS : France
PAGE(S) : 20
SURFACE : 19 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION : 261587

► 28 janvier 2016

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Bain de jouvence pour le lavoir de Landiran

Jean-Claude Rigault ■

Jean-Marie Lalanne et Jean-Claude Durracq ont pris la parole, à l'issue de la lecture des délégations que le maire Eric Arrigoni a proposées lors du conseil municipal, lundi dernier. Tous les deux ont estimé que ces délégations étaient trop importantes. Et de déclarer : " Si cela continue, on n'aura plus besoin de faire des réunions, tout sera décidé par le maire. " Jean-Marie Lalanne ajoutait : " les sommes sont trop importantes "

Une intervention qui a motivé des explications de l'adjointe Françoise Tresmontan. Laquelle déclarait : " ces délégations ne concernent en principe que la mise en ouvre des projets et leurs financements, que vous-mêmes, avez votés ".

Cantine à la hausse

Au cours des débats portant sur l'augmentation des tarifs de la restauration, Patrice Santero a émis le souhait d'une réflexion visant à rendre les tarifs plus équitables. Pour le vote il s'abstient, tout comme Emmanuelle Fiches, Sandra Lecoz, Bernadette Tauzin, Marieke Van Vyve et Marie-Claude Fergoux.

Avec une augmentation de 1, 85 %, les nouveaux tarifs sont : 2, 2 ? pour les maternelles et la vie scolaire ; 2, 70 ? pour les primaires et le personnel municipal ; 4, 05 ? pour les adultes et enseignants ; et 4, 15 ? pour la pause du mercredi.

Le Conseil municipal a voté lundi la rénovation du lavoir, situé à l'entrée du bourg. PHOTO J. -C. R.

Concernant la voirie, trois plateaux surélevés ralentisseurs seront mis en place : l'un avenue Georges-Mandel (à la place des feux tricolores) et les deux autres, rue Camille-Godard et rue de Landiran. Bernard Vallaeys s'est abstenu. Par ailleurs, des demandes de subventions seront faites au titre des amendes de police.

Rénovation en vue

Un programme de rénovation du lavoir de Landiran va être lancé. Les conseillers ont autorisé le maire à faire une demande de subvention auprès du sénateur Pintat.

On dénombre toutefois quatre abstentions : Jean-Claude Durracq, Dominique Barrau, Bernadette Tauzin et Frank Vonfeld.

Deux délibérations sont votées à l'unanimité : une convention de mise à la disposition d'un assistant d'éducation auxiliaire de vie et la création de jardins familiaux. Situés sur des parcelles communales au lieu-dit Planchette, ces 10 jardins auront une superficie de 100 ou 50 m² suivant les besoins.

847958EA5050780BF02001032101055E01E23E80F15865883D3FB91

Tous droits de reproduction réservés

le journal du Médoc

PAYS : France
PAGE(S) : 0020
SURFACE : 17 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Les sports
DIFFUSION : 3299
JOURNALISTE : Patrick Jouannet

► 29 janvier 2016

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Record au tournoi de Lacanau

Dimanche 24 janvier, Thierry Lescombe, président de l'AS Lacanau judo n'en revenait pas du gros succès du tournoi annuel de sa section. Avec près de 680 compétiteurs, soit un nouveau record de participation, toutes catégories confondues, représentants soixante clubs (dont trente médo-cains pour 300 judokas) de tout le département, les quatre tatamis installés dans la superbe salle des sports du collège de Lacanau n'ont pas désempli. Dès le matin avec 250 mini-poussins et 150 poussins en compétition, une joyeuse effervescence régnait dans la salle avec notamment les parents encourageant vivement leur progéniture. Une ambiance qui s'est poursuivie tout l'après midi avec les benjamins (100), les minimes (80), les cadets (60) et les juniors seniors et vétérans.

Et à la fin de la journée, à l'heure de remise des récompenses, en présence de la députée Pascale Got, du maire Laurent Peyrondet, mais aussi de Claude Guerin et Sylvie Godet, respectivement vice-président et secrétaire de la Ligue Aquitaine de judo, quelques performances étaient mises en avant comme le triplé des judokates d'Arsac en minimes filles ou encore la belle finale canaulaise des juniors filles (-70 kg) dans laquelle Jade Peyrondet-Bazile (fille du maire) s'imposait en battant Laura Lescombe (fille du président). En vétérans, Bruno Ridelaire (Arsac) remportait la finale face à Thomas Granvaud (Castelnau-de-Médoc).

Au challenge des clubs les plus représentés, c'est le JC de Castelnau (40 judokas) qui montait sur la plus haute marche, devant Saint-Médard en Jalles et le JC d'Arsac (35). « *Ce fut un très beau tournoi, concédait Thierry Lescombe, visiblement heureux. Je tiens à remercier la cinquantaine de bénévoles qui nous a permis de réussir cette journée sportive. Réussite à laquelle, il faut associer les services techniques de la mairie pour la logistique et les nombreux sponsors finançant coupes, médailles ou autres challenges. Au total, près de 700 récompenses distribuées.* »

Seule petite ombre au tableau de cette journée, il ne restait plus un seul cannelé, fait maison par Lydia Lescombe, trésorière du club, bien avant la fin de l'épreuve. Dommage.

Patrick JOUANNET

F178983755904302109E0513840D258A08624387C1906EC7B40EC95

Tous droits de reproduction réservés

le journal du Médoc

PAYS : France
PAGE(S) : 0004
SURFACE : 26 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Le dossier de la semaine
DIFFUSION : 3299
JOURNALISTE : M.C.

► 29 janvier 2016

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

« Ma volonté est de faire les choses correctement pour Castelnau »

«Depuis que j'ai été élu maire, j'ai pu aller au yoga seulement quatre fois ». Éric Arrigoni ne cache pas que le sport lui manque, d'ailleurs il voudrait bien s'y remettre, mais il tient à honorer pleinement la fonction pour laquelle les Castel-naudais l'ont élu. Dans son agenda, les pages de la semaine débordent de rendez-vous que ce soit pour la mairie ou pour la communauté de communes Médullienne, dont il est vice-président. « *On m'a confié des responsabilités, dit l'édile. Ma volonté est de faire les choses correctement pour ma commune.* » Pour s'investir pleinement à Castelnau, Éric Arrigoni a donc décidé de mettre fin à son activité de gérant de cuisine en restauration collective pour maisons de retraite et de convalescence à Talence, qu'il exerçait depuis une vingtaine d'années. « *J'ai pris cette décision quelques mois après mon élection, confie-t-il. Je me suis rapidement rendu compte que mon activité professionnelle et ma fonction de maire n'étaient pas compatibles. Par exemple, il m'était impossible de venir rapidement sur la commune, en cas d'urgence.* » Aussi, il explique qu'être maire est très prenant, voire passionnant, à tel point qu'on ne compte plus ses heures. « *Le soir, je quitte rarement la mairie avant 20 h 30* », explique-t-il. Il lui arrive de travailler jusqu'à 70 heures par semaine. Le choix était donc inévitable d'autant plus en étant salarié du privé. « *Contrairement à un employé de la fonction publique, il n'y a pas de détachement ou d'arrangement possible* », regrette-t-il. Ses indemnités d'élu lui ont permis de quitter son activité professionnelle. En toute transparence, il dévoile ses revenus : 1 636 ? en tant que maire et 527 ? en tant que vice-président de la CdC. « *L'indemnité de maire n'est pas au maximum* », tient-il à préciser.

« *Je n'ai pas de limites* »

Éric Arrigoni, 53 ans, a conscience du risque que représente une telle décision : « *On m'a souvent dit qu'elle était courageuse, mais je l'ai surtout prise comme un challenge.* » Il est aujourd'hui libre dans sa fonction. Son objectif est d'être un maire disponible et à l'écoute des citoyens. L'une des premières mesures de la municipalité a été de rouvrir la mairie le samedi matin. « *Je reçois tout le monde, même si c'est pour entendre des critiques, assure-t-il. J'aime le contact avec les gens. Je veux savoir tout ce qui se passe dans la commune.* » Cette situation lui permet aussi d'honorer un maximum de réunions. « *Comme je suis passionné, je n'ai pas de limites* », dit-il en assurant s'appuyer aussi sur ses collègues élus.

Le maire rappelle que Castelnau est une commune en plein essor qui pourrait voir sa population doubler d'ici 2030, et ainsi passer à près de 9 000 habitants. « *Beaucoup de projets vont se développer dans les années futures* », prévient le maire. Éric Arrigoni veut être en pleine possession de ses moyens pour donner ce nouvel élan à Castelnau.

M.C.

B47DE8845E409D0180B200A3BE0F55DA0102478D214F670EE6F62E3

Tous droits de reproduction réservés

le journal du Médoc

PAYS : France
PAGE(S) : 0012
SURFACE : 34 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Centre médoc
DIFFUSION : 3299
JOURNALISTE : Marie-Hélène Boi…

► 29 janvier 2016

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Castelnau-de-Médoc. Lors du conseil municipal, lundi 25 janvier, les débats ont porté sur les délégations de compétences, l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire ou encore la rénovation du lavoir de Landiran.

Des délibérations discutées

L undi 25 janvier avait lieu le premier conseil municipal de l'année. Et bien que court, plusieurs délibérations ont donné lieu à des débats (seulement 2 sur 10 votées à l'unanimité). Ce fut le cas dès la lecture des décisions du maire, Jean-Marie Lalanne interpellant Éric Arrigoni sur la manière unilatérale de choisir les prestataires d'appel d'offres pour les « *petits* » montants : « *Pourquoi la commission d'appel d'offres ne se réunit-elle pas ? Pourquoi ne fait-on pas appel aux compétences avérées de ses membres ?* ». Jacques Goin, délégué à la voirie et aux bâtiments communaux, explique que les décisions sont prises après étude du dossier par le directeur des services techniques « *qui a toutes les compétences nécessaires* ». Ce travail permet aux élus de valider l'attribution du marché dans un circuit plus rapide. Insatisfait du procédé, peu démocratique à son goût, Jean-Marie Lalanne regrette que le conseil municipal ne soit pas consulté et ne puisse pas donner son avis.

La partie de ping-pong engagée entre les élus se poursuit avec la première délibération portant sur les délégations de compétences. Jean-Claude Durracq exprime à son tour son désaccord, estimant que « *les montants des délégations sont trop élevés et qu'il serait bon de baisser les plafonds à 10 000 euros* », ce qui permettrait selon lui d'instaurer là aussi le débat. Françoise Tresmontan, en charge du budget, explique alors que la plupart des délégations ne sont qu'une facilitation du traitement administratif des dossiers et rappelle que les montants inscrits au budget sont votés par le conseil municipal.

L'augmentation annuelle des tarifs de la restauration scolaire fait aussi débat, non pas sur le fond, mais sur la forme, Patrice Santoro faisant part notamment d'une trop grande disparité dans les montants et d'un déséquilibre entre les tarifs enfants et adultes. Éric Arrigoni en convient et indique que le dossier va être à l'étude avec sans doute l'instauration d'un coefficient familial, politique tarifaire déjà pratiquée par les Francas et d'autres communes de la Médulienne. La délibération est votée avec 6 abstentions.

Vient ensuite un point qui tient à cour à la municipalité : le renforcement de la sécurité aux entrées de la ville. Est voté l'aménagement de plateaux surélevés avenue Georges-Mandel ainsi que rues Camille-Godart et de Landi-ran. Puis la discussion s'oriente sur la demande de subvention pour la rénovation du lavoir de Landiran, sachant que le devis effectivement élevé prend en compte des travaux globaux qui ne seront pas nécessairement réalisés (on ne changera que les tuiles abîmées et pas toute la toiture) mais permet surtout de solliciter le sénateur Pintat. 4 nouvelles abstentions.

Enfin, à l'unanimité, il est décidé la mise en place d'une convention avec des assistants d'éducation afin de permettre l'extension de leur temps de travail auprès des enfants en difficultés sur le temps méridien (du déjeuner).

Le projet de création des jardins familiaux communaux est également adopté, non sans demande de précisions de Jean-Claude Dur-racq quant à l'attribution des lots et la sécurisation du site. Nathalie Lacour Broussard, déléguée à la famille et aux affaires sociales, explique que la mairie a déjà enregistré beaucoup de demandes. Une commission se réunira pour valider les critères d'attribution mais d'ores et déjà, priorité sera donnée aux familles avec jeunes enfants et aux personnes âgées, aux familles sans jardin et à faibles ressources ainsi qu'aux collectivités de l'enfance. Enfin, « *dans un esprit positif et optimiste* », dans un premier temps, la sécurité reposera sur un dispositif simple clôture, portail et cadenas.

La séance clôturée, le maire a souhaité revenir sur le projet de maison d'accueil rurale pour personnes âgées (Marpa), en remerciant notamment les bénévoles qui réalisent l'enquête et en engageant le maximum de personnes à y participer « *même ceux qui n'en ont pas encore besoin aujourd'hui, mais dans l'esprit de préparer l'avenir* »

Marie-Hélène BOISSEAU

F37DA82B5DC0DA0EE04E09C36D0E95BD0732F98181EF6861778FF09

Tous droits de reproduction réservés